



SEJOUR DE NEIGE - 6^{ème} Année scolaire 2011/2012

LETTRE D'INFORMATIONS N° 3

1. Le versement du 2^{ème} acompte est à faire, il est d'un montant de 100 € payable par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Paul Wernert pour le 13 décembre 2011 (sauf indication spécifique du professeur principal en fonction du bénéfice nougat).
2. Nous devons également constituer un dossier médical par élève composé :
 - a. d'une fiche de renseignements à remplir et à faire signer par votre médecin traitant (2 feuilles vertes).
 - b. photocopie du carnet de santé page 90 à 95 inclus (vaccins, test et maladies contagieuses) même s'il n'y a rien de noté.
3. Nous vous rappelons que votre enfant doit avoir une autorisation de sortie du territoire (à demander à la mairie de votre lieu de résidence) et d'une carte d'identité pour le passage de la frontière en Suisse.
4. Nous vous transmettons également le trousseau pour le séjour (feuille jointe).

Merci